

DEMANDE DE RÉCLAMATION DE PARCHEMIN EN PERSONNE

Note : Les parchemins peuvent être réclamés au Registrariat deux semaines après la collation des grades. Vous devez remettre ce formulaire rempli au Registrariat. Aucune copie électronique ne sera acceptée.

NOM : _____
Nom de famille Prénom

N° ÉTUDIANT : _____

FACULTÉ : _____

NOM COMPLET DE VOTRE PROGRAMME : _____

Vous devrez apporter une pièce d'identité avec photo lorsque vous récupérez votre parchemin.

Si vous souhaitez qu'une autre personne récupère votre parchemin, veuillez nous fournir son nom :

NOM : _____
Nom de famille Prénom

Cette personne devra présenter une pièce d'identité avec photo lorsqu'elle récupérera votre parchemin.

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT OU DE L'ÉTUDIANTE : _____ DATE : _____

La collecte des renseignements personnels sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* est utilisée à des fins d'inscription et de communication avec les étudiants. Les renseignements peuvent aussi être partagés avec d'autres établissements d'enseignement, les ministères gouvernementaux, les établissements coparrainés et l'association étudiante. Les renseignements personnels ne seront pas utilisés ni divulgués pour d'autres raisons que celles permises par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*. Si vous avez des questions concernant la collecte de vos renseignements personnels, veuillez contacter le bureau de la coordonnatrice de la LAIPVP (233-0210, poste 398), au Service des archives de l'Université de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7.